

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 26 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	20	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstenion : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Coye-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 20/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 20/03/2024.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. PINSON François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. RICHARD Eric, M. BELLELI Thierry, M. BRAULT Michel, Mme LENFANT Raymonde.

Suppléants : M. BRICHE Etienne (de M. SOLER Patrick), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques), M. RICHARD Eric (de M. MANSOUX Michel), M. BELLELI Thierry (de BUISSON Jean-Michel), M. BRAULT Michel (de M. THERRY Eric), Mme LENFANT Raymonde (de M. FABRE Jacques).

Excusé ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard.

Excusés : M. DAUER Ivan, M. MANSOUX Michel, M. BUISSON Jean-Michel, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. GUEDON Eric.

Absents : M. DUPONT Bernard, M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS JérémY, M. BOUAFIA M'hamed, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN Annick, M. THERRY Eric, M. SOLER Patrick.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

A été nommé secrétaire : M. DUPUIS Christophe

D1-04-2024

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte de Gestion ;

Considérant que le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022 ont été approuvés au cours de la séance du Comité Syndical du 11 avril 2023 par les délibérations n° D1-04-2023 et D2-04-2023 ;

Vu la reprise de ses écritures par Monsieur le Comptable du Trésor du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 constituant la balance d'entrée 2023 ;

Vu la prise en charge de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement effectués en 2023 ;

Vu la réalisation de toutes les opérations d'ordre de l'exercice par Monsieur le Comptable du Trésor Public ;

Vu les états II-1 et II-2 du Compte de Gestion annexés à la présente délibération ;

EXPOSE

Le Compte de Gestion de l'année 2023 regroupe l'ensemble des documents qui justifient et résument la totalité des opérations exécutées sous la responsabilité de Monsieur le Comptable du Trésor Public.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;
- **ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part de 2022 affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023 (Recettes – dépenses)	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 308 174.37 €	0,00 €	293 263.58 €	1 601 437.95 €
Exploitation	1 491 930.97 €	0,00 €	614 860.51 €	2 106 791.48 €
Total	2 800 105.34 €	0,00 €	908 124.09 €	3 708 229.43 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 30/03/2024

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO

Monsieur Christophe DUPUIS, Secrétaire de séance


